

Message de la Conférence Episcopale Japonaise

“ Respect des droits humains pour tous les hommes”

Introduction :

Le 10 décembre 1948, la troisième Assemblée Générale des Nations Unies, prenant conscience qu'au cours des 2 guerres mondiales, d'innombrables précieuses vies humaines furent sacrifiées, a approuvé la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. (1) Selon cette Déclaration, l'Assemblée reconnaît que le respect des droits de chacun et de tous les peuples est le fondement de la paix.

La Déclaration est née, il y a 60 ans, pourtant la Conférence Episcopale constate que les droits humains sont bafoués à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. Regardant en face cette réalité, la Conférence des Evêques catholiques du Japon rappelle, à nouveau le caractère universel de la Déclaration des Droits de l'Homme et lance à tous les hommes un appel à construire une société dont le fondement sera le respect des droits humains.

Aimer tous les hommes.

L'Article 1 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme dit [tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits].(2) En disant cela, la Déclaration souligne que tout être humain en tant que personne, sans exception, a une valeur irremplaçable. Selon l'enseignement de l'Évangile,(3) tout être humain a été créé à l'image de Dieu [la dignité humaine ne tient pas son origine de la société humaine, mais est bien un don de Dieu. Nous croyons que les droits fondés sur cette dignité sont des droits inaliénables que personne ne peut transgresser.(4)

Les droits de l'homme sont face à une nouvelle crise.

Depuis la naissance de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, il y a 60 ans, malgré les efforts de beaucoup de personnes pour la protéger et la promouvoir, il nous faut constater que les droits humains sont non seulement bafoués, mais que le contexte qui permet ce non respect a un caractère planétaire, ce qui est préoccupant.

[Alors que les moyens de subsistance devraient être accordés à tout homme par la répartition juste des biens, et la répartition équitable des bénéfices acquis,(5) la pauvreté progresse.(6) L'idéologie fondée sur le libéralisme du marché, crée un système où est première la recherche du profit, au détriment du développement de bien commun. Dans ce système, la pauvreté s'agrandit, les droits humains sont structurellement méprisés. Le fondamentalisme des lois du marché, détruit d'une façon préoccupante l'environnement. Non seulement la désertification et la pollution de l'eau,(7) dues aux changements climatiques, l'augmentation rapide du prix de l'énergie et des denrées alimentaires,(8) la privatisation des ressources en eau,(9) atteignent directement la plupart des hommes et surtout les pauvres. Si on laisse faire les choses sans proposer de solutions, si on ferme les yeux sur ces dégradations, il est clair que la situation des pauvres dont l'existence même est en crise, va encore devenir très critique. Si les

individus, les entreprises, les états continuent la recherche exclusive du profit, la dignité humaine sera toujours bafouée, le monde sombrera de plus en plus dans la violence. [Tout État a le devoir primordial de protéger sa population contre les violations graves et répétées des droits de l'homme, de même que des conséquences de crises humanitaires liées à des causes naturelles ou provoquées par l'action de l'homme.

[En effet les victimes de la misère et du désespoir dont la dignité humaine est impunément violée, deviennent des proies faciles pour les tenants du recours à la violence et deviennent à leur tour des destructeurs de paix.] (10) Il faut changer le plus tôt possible cette situation. Il n'y a plus de sursis. Nous voulons [non un monde dominé par la recherche exclusive de profit individuel, mais un autre monde (11) ou la volonté du bien commun pour toute l'humanité sera au centre]. En ce sens, nous réaffirmons que le monde devra prendre comme fondement important, la Déclaration des droits de l'homme, désormais reconnue par tous comme bien commun. Il nous faut agir pour la promouvoir dans tous les domaines.

Promotion et protection des droits de l'homme.

[La violation des droits de l'homme pris individuellement est une violation des droits de l'homme pour l'humanité entière](12). C'est ce que dit le pape Jean XXIII. [Je pense pouvoir dire avec force que si nous n'utilisons pas toutes nos forces, nous ne pourrons jamais sauvegarder les droits de l'homme quels qu'ils soient. Lorsqu'il y a quelque part une violation d'un droit fondamental de l'homme, c'est tous les autres droits aussi qui sont atteints. C'est pourquoi la mise en oeuvre du respect des droits humains au niveau mondial est indispensable, Il nous faut agir en êtres responsables et nous engager à la protection de ces droits.](13)

De plus la responsabilité de la protection des droits de l'homme n'est pas de l'ordre individuel, mais bien l'affaire des Etats et de la communauté internationale. Le pape Benoît XVI met l'accent sur la responsabilité de l'Etat.[Tout Etat a le devoir primordial de protéger sa population contre les violations graves et répétées des droits de l'homme, de même que les conséquences de crises humanitaires liées a des causes naturelles ou provoquées par l'action de l' homme] (14)

Pour trouver une solution à la crise actuelle, il nous faut extirper patiemment l'une après l'autre les causes qui y ont conduit. Pour cela, nous devons prendre le parti de ceux qui ont été mis en situation de pauvreté et de faiblesse, de ceux qui ont vu leurs importantes relations humaines, disloquées, de ceux qui ont perdu une vie humaine ou qui se trouvent empêché de vivre cette vie humaine. Nous devons regarder le monde de leur point de vue. Si nous oublions de regarder le monde a partir de ceux que la société a rendu petits et fragilisés, même si ce n'est pas par mauvaise volonté de notre part, nous prenons, en fait, le parti de ceux qui disent: " il est inévitable d'avoir un certain nombre de victimes". Sans ce choix, il n'y aura pas de solution au problème des droits de l'homme.

Chers amis, tous les hommes sont les acteurs de leur propre vie. A toutes occasions, nous appelons à prier et agir pour la réalisation d'une société où tous pourront mener une vie humaine, fondée sur la dignité humaine, une société où les liens entre les hommes seront restaurés. [la promotion des droits de l'homme est un devoir inspiré par notre

amour de l'humanité].(15) [La promotion des droits de l'homme demeure la stratégie la plus efficace quand il s'agit de combler les inégalités entre des pays et des groupes sociaux, quand il s'agit aussi de renforcer la sécurité.](16)

[On peut dire sans erreur, que lorsqu'on recherche la dignité humaine et trouve des solutions aux problèmes des droits de l'homme, reconnus comme droits indivisibles, le bien, à la fois pour l'individu et pour la société, est une grande avancée pour l'humanité.] (17)

10 décembre 2008

A L'occasion de 60 anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
La Conférence Episcopale Japonaise

Références:

1. Titre officiel : "Déclaration universelle des Droits de l'Homme".
2. La Déclaration sur les droits de l'homme. Article premier.
3. Genèse 1,27, 2,7 psaume 8,5-6
4. Message des évêques pour les 60 ans de la fin de la guerre.(2005)
5. Encyclique de Jean XVIII sur le "développement intégral" (30 décembre 1987)
6. Conseil économique et social de l'ONU. Rapport 2005
7. Idem 2007-2008
8. FAO
9. Programme du développement à l'ONU. rapport 2006.
10. Discours à l'ONU de Benoît XVI (18 mars 2008)
11. Encyclique de Jean XIII sur le développement intégral. No 10 (30 décembre 1987)
12. Message pour la journée de la Paix. 2000.
13. idem 1999.
14. discours de Benoît XVI (18 mars 2008)
15. Message de Jean Paul II pour la journée de la paix 1998
16. Discours de Benoît XVI à l'ONU(18 mars 2008)
17. Message de Jean Paul II (Journée mondiale de la Paix 1999.)